



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 29 septembre 2003

CDL-EL (2003) 11syn  
Or. fr.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**CARNET DE BORD**

**Atelier de formation électorale**

**Tbilisi, 22-24 septembre 2003**

Du 22 au 24 septembre 2003, la Commission de Venise a organisé un atelier de formation électorale en Géorgie.

Le but de cet atelier était de former et d'informer les acteurs du processus électoral dans l'optique des élections législatives du 2 novembre 2003. Les travaux de l'atelier ont duré trois jours. Les participants ont été divisés en deux groupes. Le premier groupe était composé de représentants d'organisations non gouvernementales, de candidats, de partis politiques et des médias. Le deuxième groupe comprenait les membres de la Commission électorale centrale, les présidents de commissions électorales de district et les juges de l'élection. L'après-midi du troisième jour a été consacré à des simulations de vote, qui ont été filmées par nos soins pour des diffusions télévisées à venir. Les participants à l'atelier étaient actifs et enthousiastes. Environ 35 participants ont assisté à l'atelier.

Les thèmes traités ont été les suivants :

- candidats, électeurs, commissions électorales et campagne électorale (Bernard OWEN, France) ;
- déroulement du scrutin :
  - o pour les électeurs et les représentants des candidats et des partis politiques (Didier VINOLAS, France),
  - o pour les observateurs (Gabriella BERNASCONI-WALKER, Suisse) ;
- dépouillement, transmission et publication des résultats (Bernard OWEN) ;
- et contentieux électoral (Christian GEISER, Suisse).

Lors de cet atelier, les points suivants ont été soulignés :

- La régularité du scrutin et du dépouillement nécessite des règles claires à établir par la Commission électorale centrale. En particulier, des bulletins et des urnes séparés devraient être établis pour l'élection parlementaire et pour le référendum. Les experts ont également recommandé qu'un décompte soit effectué par des scrutateurs distincts pour le scrutin législatif et le référendum.
- La Commission de Venise s'est dite prête, sur requête des autorités, à apporter à court et moyen termes les assistances suivantes aux acteurs du processus électoral :
  - o assistance à la CEC avant les élections, compte tenu de la nomination tardive de celle-ci et du travail important et urgent qu'elle doit effectuer ; cela se concrétiserait par l'envoi d'un expert pendant les quelques semaines qui nous séparent maintenant du scrutin ;
  - o assistance à la Cour suprême de Géorgie après les élections, en vue du contentieux électoral éventuel (tenu compte d'une expérience analogue positive en Arménie) ;
  - o enfin, il pourrait être envisagé avant les prochaines élections d'autres formations électorales plus ciblées.
- Concernant le référendum sur l'abaissement du nombre de députés au parlement, la Commission de Venise a indiqué par ailleurs que cette réforme va dans le sens d'une meilleure rationalisation des institutions ; cependant, son organisation tardive nécessite une information accrue des citoyens.

Gianni Buquicchio  
Secrétaire de la Commission de Venise